



Demande et Certificat d'Acceptation Préalable (DAP / CAP)

*Site de réception des déchets inertes : GENAY LIMONEST DECINES PROULIEU

N° DAP / CAP après acceptation :

*Date 1^{er} apport :

TRANSPORTEUR (*si oui remplir)

*EXPEDITEUR (client)

PRODUCTEUR (Maitre Ouvrage)

*Nom :

*Nom :

Nom :

*Adresse :

*Adresse :

Adresse :

SIRET :

SIRET :

SIRET :

*N° / Nom Chantier :

*Adresse : N°- Rue - Ville :

IDENTIFICATION DU MATERIAU		
TYPE	Code déchet	Quantité (T) estimée
☐ Déblais Terreux <i>Faible teneur en « cailloux »</i>	☐ 17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses ☐ 20 02 02 : Terres et pierres	Ne proviennent pas de sites contaminés
☐ Déblais Valorisables <i>Forte teneur en « cailloux »</i>	☐ 17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses ☐ 20 02 02 : Terres et pierres	
☐ Déblais Recyclables <i>Gravats</i>	☐ 17 01 01 : Béton, béton ferrailés, bétons spéciaux	
	☐ 17 01 02 : Briques *	
	☐ 17 01 03 : Tuiles et céramiques *	
	☐ 17 01 07 : Mélange béton, briques, tuiles et céramiques * « sans goudron et sans Amiante »	
	☐ 17 03 02 : Enrobé, mélange bitumineux, fraisât ne contenant pas de goudron ni d'amiante*	
	☐ 17 05 04 : Cailloux, pierres, enrochements, pierre de taille, pavés	
	☐ 17 05 08 : Ballast non pollué	

* Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition triés et ne provenant pas de sites contaminés
** Selon les critères de l'annexe de l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515 de la nomenclature des installations classées

Apparence du matériau : ☐ Solide ☐ Liquide ☐ Pulvérulent

Analyses complémentaires : ☐ Test de lixiviation ☐ Test de détection de goudron ☐ Test de détection d'amiante (fournir DTA)

Ne proviennent pas de sites contaminés

☐ TRAVAUX PUBLICS/GENIE CIVIL *

☐ BATIMENT (décharge gratuite hors terre) = sur une parcelle bâtie



L'apporteur du déchet certifie l'exactitude des informations données et s'engage à vider des déchets inertes et non pollués, conformes aux exigences de l'arrêté du 12/12/2014. Le respect de ces critères est à la charge du producteur / expéditeur du déchet.

Signature Producteur

*Signature Expéditeur

Signature acceptation PERMAT

PERMAT S.A.S.

Siège social : 130, passage Émile Guimet
Z.I. de Genay Neuville • « Vers la Dame »
69730 GENAY France
Tél. 04 78 91 29 29 - Fax 04 78 91 74 00

Capital de 200 000 € • 497 568 634 RCS MON

Philippe Perrin



Demande et Certificat d'Acceptation Préalable (DAP / CAP)

*Site de réception des déchets inertes : GENAY LIMONEST DECINES PROULIEU

N° DAP / CAP après acceptation :

*Date 1^{er} apport :

TRANSPORTEUR (*si oui remplir)

*EXPEDITEUR (client)

PRODUCTEUR (Maitre Ouvrage)

*Nom :

*Nom :

Nom :

*Adresse :

*Adresse :

Adresse :

SIRET :

SIRET :

SIRET :

*N° / Nom Chantier :

*Adresse : N°- Rue - Ville :

IDENTIFICATION DU MATERIAU		
TYPE	Code déchet	Quantité (T) estimée
☐ Déblais Terreux <i>Faible teneur en « cailloux »</i>	☐ 17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses ☐ 20 02 02 : Terres et pierres	Ne proviennent pas de sites contaminés
☐ Déblais Valorisables <i>Forte teneur en « cailloux »</i>	☐ 17 05 04 : Terre et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses ☐ 20 02 02 : Terres et pierres	
☐ Déblais Recyclables <i>Gravats</i>	☐ 17 01 01 : Béton, béton ferrailés, bétons spéciaux	
	☐ 17 01 02 : Briques *	
	☐ 17 01 03 : Tuiles et céramiques *	
	☐ 17 01 07 : Mélange béton, briques, tuiles et céramiques * « sans goudron et sans Amiante »	
	☐ 17 03 02 : Enrobé, mélange bitumineux, fraisât ne contenant pas de goudron ni d'amiante*	
	☐ 17 05 04 : Cailloux, pierres, enrochements, pierre de taille, pavés	
	☐ 17 05 08 : Ballast non pollué	

* Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition triés et ne provenant pas de sites contaminés
** Selon les critères de l'annexe de l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515 de la nomenclature des installations classées

Apparence du matériau : ☐ Solide ☐ Liquide ☐ Pulvérulent

Analyses complémentaires : ☐ Test de lixiviation ☐ Test de détection de goudron ☐ Test de détection d'amiante (fournir DTA)

Ne proviennent pas de sites contaminés

☐ TRAVAUX PUBLICS/GENIE CIVIL *

☐ BATIMENT (décharge gratuite hors terre) = sur une parcelle bâtie



L'apporteur du déchet certifie l'exactitude des informations données et s'engage à vider des déchets inertes et non pollués, conformes aux exigences de l'arrêté du 12/12/2014. Le respect de ces critères est à la charge du producteur / expéditeur du déchet.

Signature Producteur

*Signature Expéditeur

Signature acceptation PERMAT

PERMAT S.A.S.

Siège social : 130, passage Émile Guimet
Z.I. de Genay Neuville • « Vers la Dame »
69730 GENAY France
Tél. 04 78 91 29 29 - Fax 04 78 91 74 00

Capital de 200 000 € • 497 568 634 RCS MON

Philippe Perrin